



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

orthophonistes

Question écrite n° 52785

## Texte de la question

M. Gabriel Biancheri attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'intégration de la formation initiale des orthophonistes dans la réorganisation de l'ensemble des études de santé au sein de l'harmonisation des systèmes européens de l'enseignement supérieur. En effet, dans le cadre du cursus LMD (licence, maîtrise, doctorat), la notion de crédits d'heures reconnue au plan européen, et non plus d'années de formation post-baccalauréat, entraînera une véritable dévalorisation du cursus des orthophonistes. Depuis 1986, les études d'orthophonie se déroulent sur quatre années universitaires et dépassent largement le nombre de crédits d'heures fixés pour obtenir une licence (180 ECTS). Or, malgré cela, le diplôme d'orthophoniste équivaut à un DEUG de sciences de l'éducation, soit une licence professionnelle. En outre, compléter la profession par un master de spécialisation constituerait une discrimination dans l'accès aux soins et la mise en place d'une orthophonie à deux vitesses car seul ce master répondrait aux critères de compétence et de qualité de soins conformes aux données actualisées et reconnues de la science, exigibles et exigés dans l'exercice d'une telle profession. C'est pourquoi il lui demande quelles mesures il envisage de prendre pour satisfaire les besoins réels en formation initiale et la qualité des soins.

## Texte de la réponse

Il a été décidé de mener une réflexion sur les modalités d'intégration des formations de santé dans le schéma LMD, qui respectent tout à la fois le caractère réglementé de ces professions, et leurs spécificités. Cette réflexion embrassera aussi bien les professions médicales que le vaste domaine des métiers paramédicaux, C'est dans ce cadre que la structure, le contenu et les débouchés de la formation des orthophonistes seront examinés en concertation avec les partenaires concernés.

## Données clés

**Auteur :** [M. Gabriel Biancheri](#)

**Circonscription :** Drôme (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 52785

**Rubrique :** Professions de santé

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 7 décembre 2004, page 9608

**Réponse publiée le :** 28 décembre 2004, page 10470